

Communiqué de Presse

Mouvement de grève au centre de secours du Port.

Suite au mouvement de grève démarré le lundi 21 mars, la Présidente du CASDIS, Madame Nassimah Dindar, a fait connaître aux représentants de l'intersyndicale ses réponses, aux **4 points de revendication cités dans le préavis** :

1. Affectation d'un adjoint au chef de centre :

un officier sera nommé dans l'emploi d'adjoint au chef de centre, à compter du 1^{er} mai 2016 et prendra réellement ses fonctions le 17 mai.

2. Aménagement du casernement pour le personnel et les engins en attendant le nouveau centre de secours :

la direction du SDIS a missionné le service patrimoine, en collaboration avec son personnel, afin d'améliorer les conditions de travail au sein du centre, jusqu'à réalisation du nouveau centre de secours prévu en 2018. Des éléments modulaires seront notamment aménagés pour faire face à la croissance des effectifs.

3. Compensation pour les pompiers du Port qui travaillent dans une zone sensible :

Des travaux sont en cours pour la prise en compte des conditions de travail et de technicité au sein du bassin de risques technologiques, défendu par le CIS du Port. Le commandement du centre, ainsi que le personnel, y seront associés dès la semaine prochaine. Ces travaux feront ensuite l'objet de propositions à l'autorité territoriale pour leur mise en œuvre.

4. Favoriser les demandes de mutation pour les sapeurs-pompiers ayant fait un certain nombre d'années au centre de secours du Port sous réserve de remplacement :

Un groupe de travail associant les personnels du centre, sera constitué dans les prochaines semaines, afin d'élaborer un processus permettant d'assurer la mobilité. Ces propositions seront également présentées à l'autorité territoriale. Par ailleurs, le centre de secours du Port sera renforcé de cinq sous-officiers après ouverture de postes liés à l'avancement de grade conformément à l'application de la politique de mobilité. Aussi, à l'issue de la fin de leur formation initiale, des stagiaires seront intégrés aux effectifs du CIS afin d'initier les demandes de mobilité sans affecter le potentiel humain.

Par ailleurs, le mardi 22 mars 2016, le maire de la commune du Port est venu à la rencontre du personnel portoïse au centre de secours. Il a notamment été question des récentes incivilités et agressions auxquelles font face nos sapeurs-pompiers. Dans son discours, il évoque un réel soutien de la commune et propose, de mettre en place un comité local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), à partir du 5 avril 2016. Ce comité exceptionnel sera dédié à la problématique des sapeurs-pompiers du Port. Toutes les parties prenantes : commune, préfecture, personnels du SDIS, police nationale, procureur et autres médiateurs, pourront apporter des témoignages et des solutions concrètes.

Madame Ambroise Chantal, sous-préfète de Saint-Paul, a accueilli ce même jour les représentants du personnel en sous-préfecture, pour leur affirmer également le soutien de l'Etat et la prise en compte des difficultés rencontrées par les soldats du feu, en intervention. Elle a aussi annoncé sa participation active dans les démarches de sécurisation des interventions et son implication au sein du CLSPD.

En ce qui concerne le Service Départemental d'Incendie et de Secours, les services administratifs et le commandement du centre sont chargés de réaliser les travaux préparatoires, veillant à améliorer les conditions de travail et d'emploi des sapeurs-pompiers portoïse, en relation avec l'ensemble des partenaires cités.